

Élections du Parlement européen 2014

Déclaration anti-corruption

Le rapport anti-corruption publié par la Commission européenne en février dernier a montré que la corruption était un problème persistant parmi les 28 Etats membres de l'Union européenne et qu'une action urgente était nécessaire.

Tout au long de la prochaine législature du Parlement européen (2014-2019), notre parti, **Europe-Démocratie-Espéranto** (pour la liste « **Espéranto langue commune et équitable pour l'Europe** »), s'engage à combattre la corruption et à promouvoir la transparence, la redevabilité (capacité à rendre des comptes) et l'intégrité au sein des institutions, des politiques et des réglementations.

Plus spécifiquement, nous nous assurerons que nos eurodéputés travaillent de concert avec la société civile et d'autres pour atteindre les objectifs suivants :

1. La gouvernance et le processus législatif des institutions européennes deviendront un modèle de transparence, de redevabilité et d'intégrité, instaurant ainsi les plus hauts standards en la matière.
2. L'Union européenne garantira l'intégrité et la transparence des dépenses publiques.
3. L'Union européenne encouragera les initiatives et une législation en faveur d'une protection efficace des lanceurs d'alerte dans les secteurs publics, privé et non lucratif.

Date 8 mai 2014

Pierre Dieumegard, secrétaire de Europe-Démocratie-Espéranto (France)

Explications pour la suppression des quelques passages de la déclaration initiale proposée par « Transparency International » :

- « **empreinte législative** » : c'est une notion difficile à comprendre, qui ne correspond pas à « **empreinte écologique** », ni à « **empreinte biologique** » utilisée dans d'autres textes. Il semble que cela correspond à une déclaration par les parlementaires des personnes avec lesquelles ils/elles ont été en contact. Cette déclaration semble difficile à mettre en œuvre, et il est incompatible de « **devoir** » faire cette déclaration, et que cette déclaration soit « **volontaire** ». Il faut essayer de trouver d'autres dispositifs.

- « **Contrats ouverts** » n'est pas non plus expliqué clairement. Le texte de référence en anglais n'est pas simple à comprendre, et les moteurs de recherche sur internet ne donnent pas de définition claire de « **Contrat ouvert** ».